



Madame, Monsieur,

Afin de souscrire une licence au sein du club de l'ASCV pour la saison 2017/2018, nous vous proposons cette année 3 permanences où il vous est possible de nous retourner le formulaire de demande de licence 2017-2018 :

- **LE SAMEDI 17 JUIN 2017 DE 10H00 A 11H00 avant l'Assemblée Générale salle du rocher à CHAZE SUR ARGOS**
- **LE SAMEDI 24 JUIN 2017 DE 10H A 12H30 AU STADE DE VERN D'ANJOU**
- **LE SAMEDI 1 JUILLET 2017 DE 10H00 A 12H30 AU STADE DE CHAZE SUR ARGOS**

Vous pouvez également renvoyer les demandes de licences remplies avec leur règlement au secrétariat du club :

« Association Sportive Chaze-Vern, 8 rue Paul Cezanne 49500 SEGRE »

A NOTER : Une majoration de 10 euros sera demandée pour toute remise des licences hors permanences où après le 15 JUILLET 2017.

Veillez trouver ci-dessous les éléments à nous retourner :

1. Le formulaire de demande de licence 2017-2018

- La demande de licence dûment complétée par le joueur ou son représentant légal
Pour les joueurs des catégories jeunes, seniors ou vétérans veuillez cocher la case joueur Libre.
- Pour les nouveaux licenciés, vous devez impérativement consulter votre médecin avant de nous remettre ce document, remettre une photocopie d'une pièce d'identité (ou livret de famille pour les enfants) et une photo
- Pour toute adhésion à l'assurance « mutuelle des sportifs », merci de vous référer à notre site internet www.ascv.fr dans l'onglet : Le club / licences 2017-2018

2. Le règlement

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ASCV » (merci de se référer au tableau des tarifs fourni en annexe). Si vous souhaitez un prélèvement différé, merci de le préciser au dos du chèque. Une tolérance jusqu'à fin août peut-être accordée.

Si vous prenez une assurance complémentaire il faudra faire un 2eme Chèque à l'attention de « La Mutuelle des Sportifs » à joindre à votre demande.

3. 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse pour une meilleure communication

La signature de la licence à l'ASCV entraîne l'acceptation de la charte du club. Pour les joueurs mineurs la signature de la licence engage les responsables légaux.

Le football est également un sport pratiqué par les filles et l'ASCV compte déjà des jeunes filles (de 6ans à 14 ans) alors rejoignez les.

Pour tout complément consulter notre site www.ascv.fr ou notre secrétariat au 02 41 61 16 80 (Tous les jours sauf week-end) ou Stéphane GEMIN au 06 08 18 46 34 (le soir).